

18 juin 2008

COMMUNIQUE DE PRESSE

Conclusion du dossier Incinérateur

M. le Préfet du Puy-de-Dôme vient d'annoncer, en session publique du Conseil Général du 18 juin 2008, qu'il n'autorise pas le projet d'incinérateur.

Il a également annoncé qu'il allait signer l'autorisation de l'extension du CET de Puy-Long.

La révision du plan départemental d'élimination des déchets ménagers devrait donc être lancée par le Conseil Général, comme l'indique Jean-Yves Gouttebel, dans son communiqué du 17 juin 2008.

Ces décisions relèvent du bon sens, de la sagesse, du respect de la démocratie et de l'intérêt général, en prenant en compte l'avis de la population et des élus directement concernés.

L'extension du CET de Puy-Long, portée par Clermont Communauté va permettre de mettre en œuvre, d'ici à 2014, le projet global de valorisation et de recyclage des matières en conformité avec les préconisations du Grenelle de l'environnement.

L'agglomération clermontoise participera ainsi activement à la révision du plan départemental de gestion des déchets dans lequel chaque territoire, selon ses spécificités, disposera d'une solution adaptée à ses besoins.

Je partage avec Jean Yves Gouttebel la volonté d'assurer une solidarité des hommes et des territoires, et c'est pourquoi je maintiens les engagements pris envers les autres collectivités et continuerai à les faire respecter.

Serge Godard,
Maire de Clermont-Ferrand,
Président de Clermont Communauté